

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2024

> *Pôle de Buchy* > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **25**

En exercice : **25**

Présents : **15**

Pouvoirs : **1**

Absents : **10**

Nombre de votants : **16**

Numéro
B2024-09-30-092

Point de l'ordre du jour
11

Objet
**Urbanisme – Réalisation
de bilans hydrologiques
et d'un schéma de
gestion des eaux
pluviales pour la
Communauté de
Communes Inter Caux
Vexin – Signature**

Date de convocation
20 septembre 2024

Affichage de la convocation
20 septembre 2024

Rapporteur
Monsieur NAVE

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 septembre à 18h00, se sont réunis à la Mairie de Quincampoix, sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Delphine DURAMÉ** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. NAVE Alain, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, Mme DURAMÉ Delphine, M. GUTIERREZ Denis, Mme THIERRY Nathalie, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. GOSSE Emmanuel, M BONHOMME Patrice, M LESELLIER Paul, M HERBET Éric, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. AGUADO Anthony a donné pouvoir à M. BOUTET Jean-Jacques

Membre absents excusés :

M. VALLEE Serge, M. VINCENT Philippe, M. ALIX Dominique, M. CAJOT, M. LEMETAIS Dany, M. OCTAU Nicolas, M POISSANT Christian, M. SAGOT Pascal, M. MOLMY Georges

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Alain NAVE, Vice-Président en charge de l'urbanisme, qui rappelle qu'un marché a été passé pour le PLUI de la CCICV, ainsi que pour la réalisation d'un diagnostic agricole. Le marché distinct soumis au présent Bureau Communautaire s'inscrit dans la complémentarité des démarches antérieures.

A la date de remise des candidatures et des offres, le 07 Juin 2024 à 12 h00, 3 entreprises ont remis leur pli, toutes dans les délais impartis. Les services de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ont ouvert les plis, et après analyse, proposent d'attribuer les deux lots aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Réalisation de 14 bilans hydrologiques : Entreprise INGETEC (pour un montant de 41 875.00 € HT)
- Lot n°2 : Un schéma de Gestion des Eaux Pluviales : Entreprise INGETEC (pour un montant de 17 910. 00 € HT)

Vu :

- ✓ L'ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création de la Communauté de communes Inter Caux Vexin ;

- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 8 mars 2019 et son annexe modifiant les statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ La délibération 2020-09-14-053 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire, en date du 14 septembre 2020 ;
- ✓ Le rapport d'analyse des offres ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer les marchés pour chacun des lots correspondants ;
- De procéder à toute mesure nécessitant leur mise en œuvre ;
- D'inscrire les dépenses au compte 202 : « frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ».

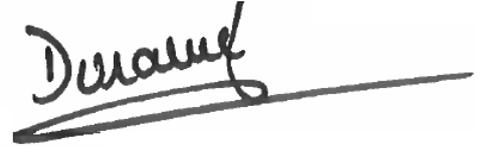
Nombre de votants	16
Votes pour	16
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,


Éric HERBET



Le Secrétaire de séance


Delphine DURAMÉ